CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL
du lundi 24 juin 2024 à 18h30

Sommaire

Liste des présents 3

Rappel de l'ordre du jour 4

Ouverture de séance 5

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE 5

Question / commentaire 5

1 - 20240624-001 - CIAS - CHARTE ARCHIVAGE 5

Question / commentaire 5

2 - 20240624-002 - CIAS - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'AMENAGEMENT ERGONOMIQUE DES POSTES ADMINISTRATIFS 6

Question / commentaire 6

3 - 20240624-003 - CIAS - RECRUTEMENT SAISONNIER 7

Question / commentaire 7

4 - 20240624-004 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 8

Question / commentaire 8

5 - 20240624-005 - CIAS - CD 40 - CONVENTION FINANCEMENT POSTE COORDONNATEUR CTA 2024 9

Question / commentaire 9

6 - 20240624-006 - PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS SCOLAIRES RPI LES PETIS GEMMEURS 10

Question / commentaire 10

7 - 20240624-007 - PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS AUX SCOLAIRES ET ALSH 11

Question / commentaire 11

8 - 20240624-008 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS RPI LES PETITS GEMMEURS AUX EHPADS 12

Question / commentaire 12

9 - 20240624-009 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS SCOLAIRES ET ALSH AUX EHPADS 13

Question / commentaire 13

10 - 20240624-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°1 14

Question / commentaire 14

11 - 20240624-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE -VENTILATION - CLIMATISATION 15

Question / commentaire 15

12 - 20240624-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'INSTALLATION DE GARDE CORPS EN TOITURE 16

Question / commentaire 16

13 - 20240624-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE FINANCEMENT - CONFERENCE DES FINANCEURS CNSA - SUBVENTION APPEL A PROJET - GYM ADAPTEE ET ART-THERAPIE 17

Question / commentaire 17

14 - 20240624-014 - SAD - CONVENTION FINANCEMENT ART-THERAPIE - PSYCHOMOTRICITE 2024 18

Question / commentaire 18

15 - 20240624-015 - SAD - CREATION POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NOM COMPLET - 27H30/HEBDO 19

Question / commentaire 19

16 - 20240624-016 - SAD - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2NDE CLASSE 20

Question / commentaire 20

17 - 20240624-017 - SAD - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS POUR LA GYM ADAPTEE 21

Question / commentaire 21

18 - INF20240624-018 - CIAS - PROJET NUTRI CRECHES 22

Question / commentaire 22

19 - INF20240624-019 - EHPAD DES 5 RIVIERES : POINT INFORMATION 23

Question / commentaire 23

20 - 20240624-020 - CIAS - DELIBERATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS TARUSATE AU PRESIDENT 24

Question / commentaire 24

Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 24 juin 2024 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE.

Nombre de conseillers élus: 33
Nombre de conseillers présents: 17
Nombre de conseillers représentés: 8
Nombre de conseillers absents: 8

Membres présents :
M. BATBY, Mme LOUBERE, Mme BEAUGIER, Mme BERGES, M. HAUQUIN, Mme COURROS, Mme DEHEZ, Mme DINCLAUX, Mme DUFAU, Mme TOUYA, Mme GARRIDO, Mme LAPEYRE, Mme MALET, Mme PALLARES, M. POSTIS, Mme PROSPER, M. SAUGNAC

Absents :
M. CIVEL, M. BIBES, M. DUBARRY, Mme DUBOURG-DAUGREILH, M. HAUQUIN, M. LARRIEU, M. POCH, Mme SOUBIROU

Pouvoirs :
Christian BENESSE, Sandrine BLAISIUS, Marcel BOUTET, Jean-Marie DOUTHE, Jacques DURAND, Laurent NOLIBOIS, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRESENTES :

1 -20240624-001 CIAS - CHARTE ARCHIVAGE
2 -20240624-002 CIAS - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP : sollicitation de financements pour l'aménagement ergonomique des postes administratifs
3 -20240624-003 CIAS - RECRUTEMENT SAISONNIER
4 -20240624-004 CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1
5 -20240624-005 CIAS - CD 40 - CONVENTION FINANCEMENT POSTE COORDONNATEUR CTA 2024
6 -20240624-006 PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS SCOLAIRES RPI LES PETIS GEMMEURS
7 -20240624-007 PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS AUX SCOLAIRES ET ALSH
8 -20240624-008 PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS RPI LES PETITS GEMMEURS AUX EHPADS
9 -20240624-009 PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS SCOLAIRES ET ALSH AUX EHPADS
10 -20240624-010 EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°1
11 -20240624-011 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE -VENTILATION - CLIMATISATION
12 -20240624-012 EHPAD RESIDENCE DE MAA - Investissements dans le cadre de la mise en oeuvre du DUERP : sollicitation de financements pour l'installation de garde corps en toiture
13 -20240624-013 EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE FINANCEMENT - CONFERENCE DES FINANCEURS CNSA - SUBVENTION APPEL A PROJET - GYM ADAPTEE ET ART-THERAPIE
14 -20240624-014 SAD - CONVENTION FINANCEMENT ART-THERAPIE - PSYCHOMOTRICITE 2024
15 -20240624-015 SAD - CREATION POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NOM COMPLET - 27h30/HEBDO
16 -20240624-016 SAD - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2NDE CLASSE
17 -20240624-017 SAD - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS POUR LA GYM ADAPTEE
18 -INF20240624-018 CIAS - PROJET NUTRI CRECHES
19 -INF20240624-019 EHPAD DES 5 RIVIERES : POINT INFORMATION
20 -20240624-020 CIAS - DELIBERATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS TARUSATE AU PRESIDENT

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Patricia LOUBERE, Vice-Présidente du CIAS, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08/04/2024.

Question / commentaire

Pas de commentaire

1 - 20240624-001 - CIAS - CHARTE ARCHIVAGE

La Vice-Présidente expose :

La charte d'archivage aide à garantir que les obligations légales soient respectées, en définissant clairement les types de documents à conserver, leur durée de conservation et les conditions de leur destruction

Elle regroupe les éléments suivants :

- Le bon archivage : des intérêts croisés
- Les responsabilités des fonctionnaires vis-à-vis des archives publiques
- Fonctionnement du tableau de tri et de conservation
- Modalités de versement aux Archives Départementales
- Modalités de destruction

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : c'est dans la continuité des DPO et des RGPD, c'est une charte commune à l'ensemble des établissements.

2 - 20240624-002 - CIAS - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'AMENAGEMENT ERGONOMIQUE DES POSTES ADMINISTRATIFS

Madame la Vice-Présidente expose,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes souhaite mettre en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Elle ajoute que les agents travaillant en station assise au moins 4 heures par jour sont sujets à des troubles musculo-squelettiques, de la fatigue visuelle, des maux de tête, et des troubles vasculaires. Il parait donc indispensable de les doter en équipement ergonomique

Le coût de cet investissement serait de 4 899.53€ TTC.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi envisagé :

Financeur	Taux	Montant
CDG40 – fonds prévention	80%	3 919.62€
Sous total subventions		**3 919.62€**
Autofinancement CIAS (fonds propres)		979.91€
TOTAL DES RECETTES		4 899.53€

L'opération serait ainsi financée à hauteur de 80% de son coût prévisionnel total.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : il reste des fonds au CDG qu'il est possible de partager. Damien a fait la demande pour le personnel administratif du CIAS (doubles écran, bras articulés, bureau à hauteur variable...) et pour l'EHPAD de Mâa (garde-corps toiture...).

3 - 20240624-003 - CIAS - RECRUTEMENT SAISONNIER

Madame la Vice-Présidente expose,

Il est nécessaire de prévoir la création de 2 emplois non permanents à temps complet d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans les services administratifs du CIAS pour la période estivale.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : il s'agit d'un renfort pour l'accueil et l'administratif du CIAS durant les congés et pour palier à un arrêt de travail.

4 - 20240624-004 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter les comptes :

- *« 204 subventions équipement versée »* correspondant à la subvention d'équipement versée aux deux EHPAD communautaires dans le cadre du renouvellement du logiciel de la « table TOVERTAFEL »

  « 21838 autre matériel informatique » correspondant au changement du logiciel budgétaire et Financier pour l'ensemble des établissements du CIAS

Comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
204 - subvention équipement versée	5 000,00 €		
21838 autre matériel informatique	19 462,10 €		
2188 - immobilisations corporelles	- 5 000,00 €		
2128 - Immobilisations corporelles	- 19 462,10 €		
TOTAL DEPENSES	- €	TOTAL RECETTES	0,00 €

En Investissement :

204 subvention équipement versée : + 5 000€
21838 autre matériel informatique : + 19 462.10€

2188 immobilisations corporelles : - 5 000€
2188 immobilisations corporelles : - 19 462.10€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit de renouveler les logiciels des tables Tovertafel. Le CIAS va verser des subventions aux EHPAD.

Mme Técheney : il va également y avoir un changement de logiciel financier et budgétaire pour 19 462€ :

- Logiciel M22
- Logiciel M57

Pour les 2 EHPAD et le SAD
Il répond à toutes les obligations réglementaires : il n'y aura pas de refacturation aux établissements.

Mme Bergès : le CIAS n'a droit à aucune aide ?

Mme Técheney : non, car il n'y a pas d'autre fournisseur qui travaille avec l'ALPI.

5 - 20240624-005 - CIAS - CD 40 - CONVENTION FINANCEMENT POSTE COORDONNATEUR CTA 2024

Madame la Vice-Présidente expose,

Le CTA est porté par la CNSA, l'ARS DT 40, le CD 40 et les CIAS du Pays Morcenais et du Pays Tarusate.

Le CIAS du Pays Tarusate en est le porteur juridique.

Afin de permettre le financement d'un poste de Coordonnateur du CTA, le Conseil Départemental des Landes a accordé au CIAS du Pays Tarusate, une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, à hauteur de 16 000€ et propose de fixer les modalités de versement de cette subvention par la signature d'une convention.

Ainsi, la subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Un 1er acompte de 70% du montant de la subvention soit 11 200€ versé à la signature,
- Le solde de 30% soit 4 800€ sera versé après présentation d'un bilan provisoire des actions réalisées présenté avant le 31/07/2024.

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président du CIAS du Pays Tarusate à signer la convention permettant de percevoir cette subvention.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

6 - 20240624-006 - PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS SCOLAIRES RPI LES PETIS GEMMEURS

Madame la Vice-Présidente expose,

Le SIVU des petits gemmeurs ne disposant pas de moyens propres pour assurer la fourniture et la livraison du service de restauration pour les écoles de Villenave et Beylongue, le CIAS du Pays Tarusate a été sollicité afin de répondre à cette attente.

La convention porte sur la production et la livraison de repas fixe les modalités de mise en œuvre, de prix, de facturation.

Qu'il est nécessaire de procéder à une fixation du prix des repas produits par les EHPADs communautaires,

Le tarif proposé sera de 4.58€ par repas

Le tarif du repas concerne :

- Tarif unique maternelle et primaire de 4.50€
- 0.08 € de forfait par repas pour la livraison
- la facturation des plats témoins à 4.50€

Ce tarif sera revalorisé tous les ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Garrido : cela fait combien de repas ?

Mme Técheney : environ 42 repas par jour.

7 - 20240624-007 - PDR - PRIX DE VENTE DES REPAS AUX SCOLAIRES ET ALSH

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une revalorisation du prix de repas comprenant le coût de production et le cout de livraison,

Le tarif proposé aux écoles sera de 3.40€ par repas comprenant 3.32€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison.

Le tarif proposé aux ALSH sera de 5.91€ par repas comprenant 5.83€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison.

Ce tarif sera revalorisé tous les ans, jusqu'en 2026 sur la base d'une grille établie soit :

- ***Septembre 2025***

- Ecoles : 4.00€ par repas dont 3.92€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison
- ALSH : 6.10€ par repas dont 6.02€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison

- ***Septembre 2026***
-

- Ecoles : 4.65€ dont 4.57€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison
- ALSH : 6.30€ dont 6.22€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

8 - 20240624-008 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS RPI LES PETITS GEMMEURS AUX EHPADS

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une fixation du prix des repas produits par les EHPADs communautaires,

Le tarif proposé sera de 4.50€ par repas

Ce tarif sera revalorisé tous les ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : l'inflation représente environ 1€ par repas.

9 - 20240624-009 - PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS SCOLAIRES ET ALSH AUX EHPADS

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une revalorisation du prix de repas comprenant le coût de production et le cout de livraison,

Le tarif proposé aux écoles sera de 3.40€ par repas comprenant 3.32€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison.

Le tarif proposé aux ALSH sera de 5.91€ par repas comprenant 5.83€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison.

Ce tarif sera revalorisé tous les ans, jusqu'en 2026 sur la base d'une grille établie soit :

- ***Septembre 2025***

- Ecoles : 4.00€ par repas dont 3.92€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison
- ALSH : 6.10€ par repas dont 6.02€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison

- ***Septembre 2026***
-

- Ecoles : 4.65€ dont 4.57€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison
- ALSH : 6.30€ dont 6.22€ de coût de production et 0.08€ de coût de livraison

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

10 - 20240624-010 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame la vice-présidente propose à l'assemblée de bien vouloir accepter la décision modificative de l'EPRD 2024 Résidence de Mâa suivante :

Dépenses		Recettes	
c/2154 matériel	+ 41 000 €	c/033 prélèvement sur le fonds de roulement	+ 41 000 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : Il s'agit de la facture du groupe frigo de l'année dernière.

11 - 20240624-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE -VENTILATION - CLIMATISATION

Madame la Vice-Présidente expose,

La société ENGIE Solutions étant la mieux disante, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir accepter la signature du contrat.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : jusqu'à maintenant, José CARDOSO, l'agent de maintenance était chauffagiste. L'établissement a 17 ans donc il s'agit d'une proposition de réparation et d'entretien sans remise à neuf des installations.

12 - 20240624-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'INSTALLATION DE GARDE CORPS EN TOITURE

Madame la Vice-Présidente expose,

que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes souhaite mettre en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Elle ajoute que les agents et ou intervenants extérieurs travaillant en hauteur et notamment sur la toiture de l'EHPAD, sont sujets à des risques pouvant causer entre autres le décès. Inscrit dans le DUERP et relevé par la CARSAT, il est aujourd'hui indispensable de doter cet établissement de garde-corps en toiture pour sécuriser au maximum ces interventions.

Le coût de cet investissement serait de 15 838.92€ TTC.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi envisagé :

Financeur	Taux	Montant
CDG40 – fonds prévention	35%	5 000.00€
Sous total subventions		**5 000.00€**
Autofinancement CIAS (fonds propres)		10 838.92€
TOTAL DES RECETTES		15 838.92€

L'opération serait ainsi financée à hauteur de 32% de son coût prévisionnel total.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : sur le toit terrasse, il est nécessaire d'installer un garde-corps afin de protéger les agents qui interviennent.

Mme Técheney : nous avons reçu une injonction de la CARSAT qui demande de faire d'abord les travaux du toit. Cela est prévu au budget du CIAS.

13 - 20240624-013 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE FINANCEMENT - CONFERENCE DES FINANCEURS CNSA - SUBVENTION APPEL A PROJET - GYM ADAPTEE ET ART-THERAPIE

Madame la vice-présidente expose,

L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse a déposé un dossier de demande de subvention *« Actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées »* auprès de la Conférence des Financeurs, dans le but de proroger les prestations de Gym adaptée et d'Art-Thérapie pour les résidents.

Par courrier du 12 avril 2024, le Département des Landes, après validation de la Conférence des Financeurs le 6 mars 2024 et de la Commission permanente du 12 avril 2024, a décidé d'attribuer à l'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse, à ce titre, une aide financière de 13.081 € afin de pouvoir mener les actions en référence sur l'année 2024.

Cette subvention se décompose comme suit :

- Gym adaptée = 7.070 €
- Art-Thérapie = 6.011 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

14 - 20240624-014 - SAD - CONVENTION FINANCEMENT ART-THERAPIE - PSYCHOMOTRICITE 2024

Madame la Vice-Présidente expose,

Le SAD du Pays Tarusate a déposé deux dossiers de demande de subvention : Action de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées auprès de la Conférence des Financeurs.

Les Thématiques du projet sont le Lien social, la lutte contre l'isolement, le repérage, et des ateliers équilibre/prévention des chutes.

Ces projets se déclinent au travers :

- des ateliers d'Art-Thérapie à domicile, et d'ateliers dans les deux EHPAD, de la prestation Garde de jour et de Courrier mensuel expédiés à l'ensemble des usagers du CIAS (SAD, PDR, EHPAD).
- Des ateliers collectifs équilibre et cognitivo–moteur

Les Objectifs de l'action sont :

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser en accompagnant la personne dans sa capacité à faire des choix et à Les réaliser
- Maintenir le lien social
- Rompre l'isolement
- Favoriser ou restaurer l'estime de soi
- Accéder à la sensation de plaisir et de fierté

Le Territoire et publics concernés sont les bénéficiaires de 60 ans et plus, sur le territoire du SAD et du PDR du Pays Tarusate, vivant à domicile.

La conférence des financeurs a alloué la somme de 27 138€ pour l'art-thérapie et la psychomotricité, permettant son financement pour un an.

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à percevoir cette subvention pour le SAD du Pays Tarusate.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Hucbourg : 2 appels à projets cette année.

15 - 20240624-015 - SAD - CREATION POSTE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NOM COMPLET - 27H30/HEBDO

Madame la Vice-Présidente expose,

qu'il est nécessaire, dans le cadre de la professionnalisation des métiers du domicile et dans un souci de qualité des prestations effectuées auprès des bénéficiaires du SAD, de recruter des agents de soins diplômés d'Etat.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

16 - 20240624-016 - SAD - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2NDE CLASSE

Madame la Vice-Présidente expose,

La nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet (22 heures hebdomadaires) occupant les fonctions d'aide à domicile au sein du SAD.

En effet, au vu des besoins constants sur ce service, il convient d'augmenter le temps de travail de ce poste.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Hucbourg : au moment de la revalorisation des quotités horaires, l'agent était en arrêt de travail.

17 - 20240624-017 - SAD - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS POUR LA GYM ADAPTEE

Le SAD du Pays Tarusate s'est engagé dans une action de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées auprès de la Conférence des Financeurs.

Les Thématiques du projet sont la prévention santé, prévention des chutes, bien être et estime de soi, le lien social et la lutte contre l'isolement au travers du « Programme en Activité Physique Adaptée ».

Ce projet se décline au travers des ateliers à domicile et d'ateliers collectifs, en partenariat avec le GE APA Santé Nutrition et la CARSAT.

Les Objectifs de l'action sont :

- Améliorer la santé des personnes âgées dans ses trois dimensions physique, psychique et sociale,
- Contribuer à la prévention des pathologies chroniques liées au grand âge,
- Prévenir le traitement de la fragilité et des risques de chutes,
- Favoriser le maintien de l'autonomie
- Améliorer la cognition des personnes âgées sans troubles cognitifs ou avec un trouble neurocognitif mineur
- Maintenir le lien social
- Rompre l'isolement
- Favoriser ou restaurer l'estime de soi

La précédente convention a été établie pour une durée de 1an.

Le Conseil Départemental propose aujourd'hui un avenant afin de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2024

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

18 - INF20240624-018 - CIAS - PROJET NUTRI CRECHES

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Técheney : il s'agit d'un projet commun. Nous avons commencé l'année dernière avec le projet anti-gaspi. Engagement à présenter ce programme sous forme d'ateliers avec une mise en place par entité.

19 - INF20240624-019 - EHPAD DES 5 RIVIERES : POINT INFORMATION

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : établissement qui ne vieillit pas très bien, comme à Rion.
Le projet des ombrières a pris du retard car une conduite d'eau pluviale non signalée a été percée.

Mme Loubère : certaines places ne sont pas occupées, n'est-il pas possible des transformer en accueil permanent ?

Mme Garrido : ce ne sont pas de vraies chambres, ce ne sont pas les mêmes budgets. Pour un futur résident c'est un début d'approche.

Mme Dinclaux : cela permet du répit aux aidants

Mme Loubère : il est ridicule de maintenir des places alors qu'il n'y a pas de demande.

Mme Courros : les gens ont peut-être besoin urgent

Mme Técheney : la plus grosse difficulté pour les administrés, c'est d'aller sur via trajectoire

Mme Bergès : est-ce que ces places sont transférables sur un autre établissement ?

Mme Técheney : ce sont des autorisations, les places ne sont pas transférables.

Mme Garrido ; rien n'empêche de recevoir un résident d'une autre communauté

Mme Berges : N'est-il pas possible de proposer à des personnes de Souprosse d'aller à St Sever ou inversement.

Mme Garrido : L'établissement est censé proposer le transport qui dans ce cas coutera trop cher

Mme Técheney : si la personne a un plan APA à domicile, il est possible depuis le 1er janvier d'utiliser les 9h de lien social pour le transport vers l'accueil de jour. Le transport peut être effectué par les auxiliaires de vie mais avec le paiement par le bénéficiaire des frais kilométriques au réel.

Mme Courros : un proche peut amener la personne

Mme Técheney : ce n'est pas un problème. Le TUS ne peut pas en raison des troubles cognitifs dont peut souffrir la personne.

20 - 20240624-20 - CIAS - DELIBERATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS TARUSATE AU PRESIDENT

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ;
Vu l'article R.123-22 du même code ;
Vu la délibération du 22 juin 2020 n°2020-06-02

Considérant qu'il importe de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CIAS,

Madame Vice-présidente expose,

Qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 22 juin 2020, afin de prendre toute décision concernant les marchés,

Lors de la réunion, il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur :

ARTICLE 1
DONNER délégation de pouvoir au Président du CIAS :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 2
En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au Vice-Président dans les mêmes matières.

ARTICLE 3
La Directrice du CIAS et le Trésorier principal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
25	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Pas de commentaire

QUESTIONS DIVERSES

LIM : PRESENTATION RA 2023 DU TUS

M.Tato Paul, Directeur de LIM et Alexandra, coordinatrice de la partie garage présentent le compte rendu de l'activité du TUS qui a débutée fin 2022 et dont le déploiement s'est finalisé en 2023.

RAPPORT ACTIVITE TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE 2023

L'activité de transport d'utilité sociale a démarré fin 2022 pour un déploiement en 2023.

Sur le lancement de l'activité, la direction a dû assurer elle-même le transport, le temps de trouver les bons candidats du TUS.

Nous avons débuté avec un salarié en tant que chauffeur, et nous sommes rapidement passés à 2 chauffeurs pour répondre aux besoins des usagers du CIAS du Pays Tarusate, avec lequel nous avons une convention pour un montant de 25000€

2 véhicules sont affectés à cette activité, un autre véhicule est réservé en cas de panne des deux premiers afin de garder un mode de fonctionnement optimal.

Le planning envoyé par le CIAS, a été géré par la direction de Janvier à Septembre 2023, puis à partir d'Octobre 2023 par une salariée en insertion.

Pour 2023, cela représente près de 714 déplacements effectués auprès de 71 bénéficiaires et plus de 90000 KM parcourus.

Les principaux motifs de sollicitation pour le taxi :

- 49% RDV MEDICAUX
- 25% COURSES ALIMENTAIRES
- 17% VISITES FAMILLES / LOISIRS
- Le reste sont des rdv administratifs et liés à l'emploi

L'activité a débutée avec 1 puis rapidement 2 chauffeurs
2 véhicules sont dédiés à cette activité.

Depuis le mois de septembre 2023, un salarié en insertion gère les réservations et les plannings des chauffeurs.

Mme Técheney : il est important de rester vigilant à recevoir au CIAS, les prescriptions sociales de la part des Mairies et CCAS. Sans ces prescriptions : pas de transport.

M.Tato présente le budget ci-dessous :

Landes Insertion Mobilité

ACTIVITE TUS 2023

	COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2024
60	**ACHATS**	**8 633**
602	Achat	
604	contrôle technique clients	
606	charges locatives (Eau - Gaz - Électricité)	
606	Carburant	5 372
606	Vêtements travail; fournitures entretien	
606	Petit outillage, hygiène interne	
606	Fournitures de bureau	
607	Fournitures pièces réparation	3 261
607	Fournitures flotte location	
6073	Véhicules VO	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**4 450**
611	Sous-traitance générale	
612	Redevance crédit bail	
613	Locations immobilières; mobilières	
615	Entretien et réparations Main d'œuvre + nettoyage	3 326
615	Maintenance (informatique,étalonnage ponts)	
616	Primes d'assurances	1 124
623	documentation	
	service contrôles + déchets	
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**0**
622	Frais de caution	
622	Honoraires	
622	Frais de formation	
625	communication	
624	Transports	
625	déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux	
626	Téléphones Internet	
627	Services bancaires	
628	Cotisations	
63	**IMPOTS ET TAXES**	**0**
631	Taxe sur les salaires	
633	Participation à formation professionnelle	
635	cartes grises	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**47 198**
641	Rémunérations	**43 211**
	salariés permanents	*9 336*
	salariés en parcours d'insertion	*33 875*
	congés payés	
	primes et gratifications	
645	Charges sociales	**3 987**
	URSSAF permanents	
	URSSAF salariés en parcours d'insertion	
	CHORUM, MALAKOFF,ASSEDIC et autres	
	Autres charges	**0**
645	*EOVIMCV*	
648	*Formation*	
647	*Médecine du travail*	
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**0**
651	Redevances, concessions, brevets	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0
658	Charges diverses	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**0**
661	Intérêts des emprunts	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**0**
678	Charges exceptionnelles diverses	0
68	**DOTATIONS**	**3 027**
681	Dotations aux amortissements	3 027
	Dotations aux provisions	0
	TOTAL DES CHARGES	**63 308**

75%

	COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2024
70	**VENTES DE PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS**	**0**
707	réparations pièces et MO	
	vente de véhicules	
701	locations de véhicules	
704	autres produits	0
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**64 782**
741	**ETAT-droit commun**	**39 782**
	DDETSPP (aide aux postes IAE) 2 ETP	39 782
	DDETSPP Modulation	
741	**COLLECTIVITES TERRITORIALES**	**25 000**
	Conseil Départemental	
	CIAS Pays Tarusate	25 000
	CALPAE	
	Diagnostics mobilité	
	AUTRES ORGANISMES	**0**
	CIAS Pays Tarusate	
	SUBVENTIONS PRIVEES	**0**
	Pôle emploi	
	CAF	
	Agil'ess	
	Autres	0
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**0**
754	mécénat société	
756	cotisations adhérents	
757	dons	
758	Aide Etat formation	
758	Autres	
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**0**
		0
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0**
775	produits de cession éléments actifs	0
777	Quote part subventions équipement	
79	**TRANSFERTS DE CHARGES**	**0**
791	Transferts de charges	
791	Remboursement IJ	
791	remboursement frais formation	
	TOTAL DES PRODUITS	**64 782**
	RESULTAT	**1 474**

Mme Loubère : l'important c'est que cela dégage un petit bénéfice.

M.Tato : le résultat est positif mais réalisé avec des véhicules qui ont été donnés à l'association. Ce sont des véhicules qui vieillissent donc il risque d'y avoir des frais dans les années à venir.

Mme Courros : il y a des subventions d'aide au poste pour les salariés en insertion ?

M.Tato : oui sur ces postes-là, LIM les aura chaque année.

Mme Loubère : s'il n'y a pas d'aide au poste, la subvention devra venir de la CCPT. C'est un service important et nécessaire.

Mme Dinclaux : c'est la même chose pour toutes les associations d'insertion.

Mme Técheney : un nouveau règlement de fonctionnement a précisé la limite des transports.

Alexandra : il n'y a pas eu de commentaires ou de demandes spécifiques.

Mme Técheney : est-ce que cela a ouvert plus de demande ?

Alexandra : oui tout à fait. Cela a permis une meilleure répartition entre les usagers.

M.Tato en a profité pour inscrire tous les salariés à la formation gestes de premier secours.

SAD – COURRIER ABSENTEISME ET DIFFICULTES DE RECRUTEMENT

M.Hucbourg : un nouveau courrier partira demain aux vues des difficultés de recrutement pour cet été. Il manque 8 ETP

Prochaine séance du Conseil d'Administration : 09/09/2024

Le(a) secrétaire de séance,

Danièle DINCLAUX

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE

C.I.A.S du Pays TARUSATE

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (https://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/CIAS/Deliberations-du-CIAS) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »
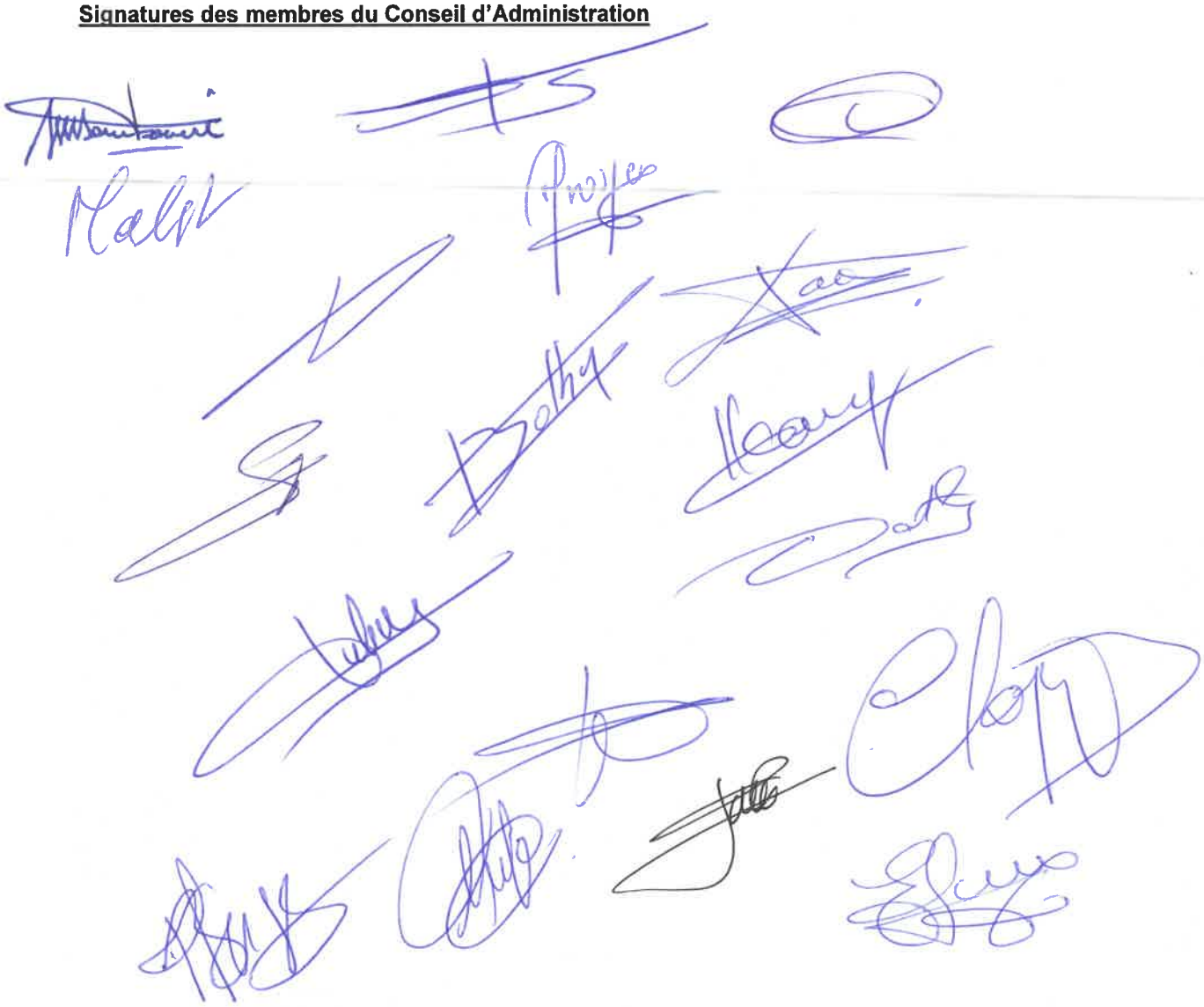
Signatures des membres du Conseil d'Administration